
Votre avenir

JANVIER 2018

LETTRE D'INFORMATION
AUX RIVERAINS DU SITE DU HÉNÂ - 12

2017 : Une année sur le terriL du Hénâ



Reportage sur le Terril

2017 en images



Longue d'1 km 750 m, la bande transporteuse brille à la lumière du jour. Pour maintenir les cendres en place, elle est fermée, ressemble à un "tuyau". Elle décrit un parcours de montagnes russes, pique vers un fond, remonte une falaise, replonge vers le port fluvial.



Elle dégringole du terril du Hénâ et a commencé à déverser dans des bateaux les cendres volantes qui seront recyclées pour produire du ciment.



Les cendres volantes descendant du Hénâ poursuivront leur route vers Antoing, port de déchargement, pour être acheminées vers la cimenterie partenaire du projet de recyclage. Pour équilibrer le bateau, le remplissage commence par le milieu, se poursuit par l'arrière, se complète sur l'avant. Tout un art, basé sur une longue expérience.



Comme lors du chargement, l'opération commence par le milieu de la Purdensis, puis c'est l'arrière, l'avant, et la coque s'élève sur les eaux mouvantes.

Textes de Marcel Leroy,
reporter pour le terril du Hénâ

Éditorial

Chers Riverains,

Permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux, à vous et vos proches, pour cette année 2018. Que cette nouvelle année vous permette de réaliser tous vos souhaits !

Le chantier est entré, en 2017, dans sa phase d'exploitation. Petit à petit, le terril change de physionomie. En tant que responsable de l'exploitation du Terril du Hénâ, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont été impliquées, notamment la commune de Flémalle, les administrations et les partenaires pour leur collaboration dans ce défi qu'est l'évacuation du terril du Hénâ. Et j'aimerais tout particulièrement vous remercier, chers riverains, pour votre compréhension et votre patience. Un projet d'une telle envergure ne peut se réaliser qu'avec la collaboration de tous.

Une évacuation en toute sécurité

Je suis heureux de vous annoncer qu'en matière de sécurité, le chantier s'est bien déroulé en 2017. Les différentes conditions imposées par le permis et les mesures prises par Engie Electrabel ont démontré leur efficacité. Après un an d'exploitation, nous atteignons 130.000 tonnes de cendres évacuées du terril du Hénâ, en toute sécurité.

La méthodologie de travail dans le cadre du chantier de désamiantage est également performante. A ce jour, près de deux des trois sites pouvant potentiellement contenir de l'amiante ont été regroupés, triés et évacués.

Les perspectives pour 2018

Notre objectif pour l'année 2018 est d'évacuer 150.000 tonnes de cendres volantes supplémentaires et de finaliser le chantier de désamiantage. Comme pour 2017, notre priorité reste votre sécurité et celle des équipes techniques travaillant sur le terril.

Nous continuerons à privilégier une communication proactive et transparente envers vous. Notre équipe se tient à votre disposition.

Je me joins à l'équipe du terril pour vous réitérer une excellente année 2018 !



Vincent Lognay

Responsable ENGIE Electrabel de l'exploitation du Terril du Hénâ

Le chantier



L'évacuation de 130.000 tonnes de cendres volantes représente 5,5 % de l'entier des cendres sur le terril.

Les conditions du permis d'exploitation respectées

En ce début d'année, nous fêtons la première année d'exploitation du terril du Hénâ, et ce sans accident. 130.000 tonnes de cendres volantes ont été évacuées. Depuis le début, Engie Electrabel respecte scrupuleusement toutes les conditions du permis, à savoir l'application de près de 60 recommandations contribuant à limiter l'incidence sur votre cadre de vie.

Le chantier du terril du Hénâ, c'est une équipe de 5 personnes qui travaillent quotidiennement sur site dans la plus stricte conformité des règles prescrites afin que les engagements pris à votre égard soient respectés.



Toutes les personnes impliquées dans le chantier ont l'obligation de garantir la sécurité du site et des habitants des communes à proximité.

Objectif : 0 accident

Benjamin Dehossay

Conseiller en prévention et gestionnaire des ressources humaines au sein de Cop & Portier

En tant que conseiller en prévention, ma priorité est la sécurité des ouvriers du terril. Mon leitmotiv : informer et donner les bons conseils, garant de la prévention.

En quoi consiste la mission d'un conseiller en prévention ?

Je suis en charge d'analyser les risques potentiels auxquels les travailleurs du terril pourraient être soumis afin de mettre en place des mesures de prévention. Je collabore avec la médecine du travail, notamment dans le cadre de ces mesures auprès des travailleurs. Au début du chantier, l'ensemble des travailleurs a reçu une formation d'Equipier de Première Intervention et de Secouriste.

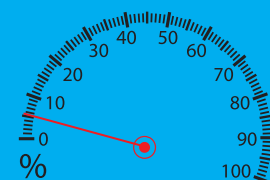
Avez-vous dû instaurer des mesures de prévention spécifiques ?

Dans le cadre des analyses de sol réalisées sur le terril, les ouvriers sont soumis à des examens médicaux réguliers afin de garantir leur sécurité. Jusqu'à ce jour, les résultats sont conformes aux attentes.

Vous travaillez également dans le département des ressources humaines...

J'ai effectivement une double casquette. J'organise la main d'œuvre au sein de la société Cop & Portier. Je connais la situation de chaque ouvrier. Mes deux fonctions sont complémentaires.

Progression du chantier



Pourcentage du tonnage de cendres volantes évacuées



Nombre de péniches ayant quitté le Terril



Valorisation des cendres par les cimenciers



Emplacement des 3 zones concernées par le traitement de l'amiante

Zones excavées

L'actualité



Mon métier : priorité à la sécurité



Interview de Logan Henrot
Conducteur de dumper de Cop & Portier

Décrivez-nous une journée type de travail.

Je suis conducteur de dumper. Ceci me permet de transporter les cendres du terril. Le machiniste charge le dumper, ensuite, je les vide sur une plate-

forme destinée au triage des cendres. Elles sont ensuite acheminées vers la bande transporteuse pour être déversées sur les péniches. En fin de journée, je nettoie mon dumper.

Avez-vous adapté votre manière de travailler pour le terril ?

Absolument, il y a des règles strictes de sécurité à respecter, comme rouler à maximum 20 km/h sur le terril, bâcher le dumper lorsqu'il y a des vents pour éviter l'envol des cendres, mettre un masque, porter une salopette blanche, des gants, des lunettes de protection et un casque.

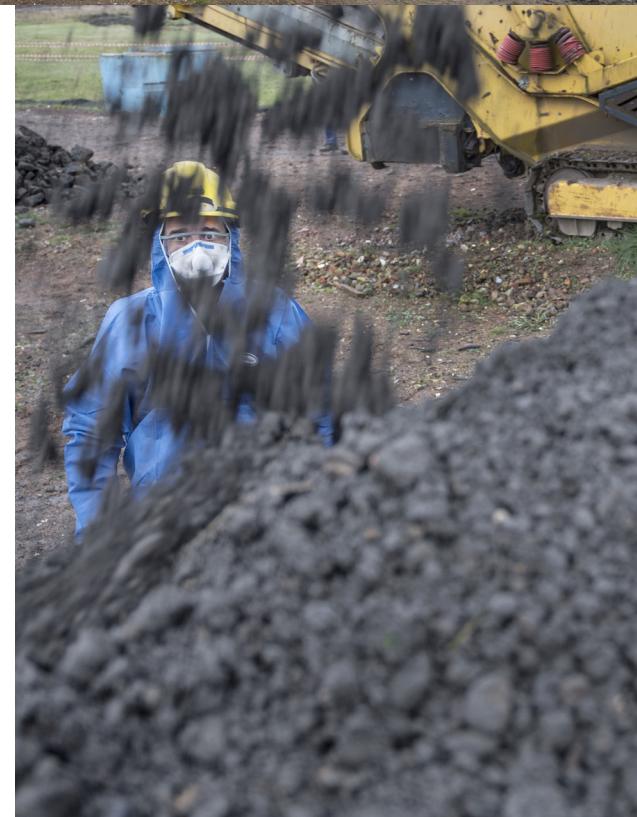
Réunion avec les experts en stabilité

Le 11 janvier dernier s'est tenue la réunion avec les experts de la stabilité du sol du terril du Hénâ. L'objectif était de faire le point sur les mesures de sol pour 2017. Plusieurs conclusions ressortent, notamment la tendance à la baisse de la nappe phréatique, le déplacement identifié sur le terril est stable et conforme aux prévisions et les critères de stabilité liés à l'excavation ont parfaitement été respectés. Ces conclusions sont conformes aux prévisions et démontrent que l'excavation se fait dans le respect du permis.

Le chantier de désamiantage, aucun accident

Le 29 novembre 2017 se tenait la 7^{ème} réunion du Comité d'accompagnement du Terril du Hénâ, présidée par Sophie Thémont, Bourgmestre faisant fonction de Flémalle. Il y avait notamment à l'ordre du jour de cette séance, le chantier de désamiantage. Les conditions d'exploitation, prévues dans l'extension du permis octroyée en novembre 2017 sont respectées. La société agréée SBMI, en charge du chantier de désamiantage a, à ce stade, trié et regroupé deux des trois sites pouvant potentiellement contenir de l'amiante.

Depuis le démarrage du chantier, 3 campagnes de mesures de la qualité de l'air ont été menées. Les résultats respectent les critères imposés par le permis délivré. Ils sont transmis aux autorités compétentes en toute transparence. Ils seront également présentés lors du prochain comité d'accompagnement.



Un site sur le terril a été aménagé afin de procéder au regroupement et au tri des terres potentiellement contaminées afin de permettre leur évacuation en toute sécurité grâce à des engins agréés.



Engie Electrabel nous accorde toute sa confiance dans notre travail de tous les jours. Je suis heureux de pouvoir faire ce que j'aime : conduire de lourds engins de chantier.

Vos questions



“

Le dialogue avec les riverains est notre priorité.

Le numéro vert et la mailbox sont des outils précieux.

”

Olivier Desclée

Responsable Communication du terril du Hénâ

Le permis prévoit-il des campagnes de mesure du bruit ?

Il n'est pas prévu de campagne de mesure du bruit dans le permis. Lors de l'EIE (Etude des Incidences sur l'Environnement), une modélisation de l'usage d'un convoyeur a été réalisée. Les résultats ont démontré que le bruit émis par l'utilisation de ce dernier se trouve en-deçà des normes de bruit prescrites.

Les riverains peuvent-ils être prévenus de l'évacuation des terres potentiellement contaminées par l'amiante ?

La planification de l'évacuation des terres potentiellement contaminées à l'amiante est difficilement prévisible. Le tri se réalise sur place à l'aide d'un crible par une équipe formée et spécialisée. Les terres contaminées sont évacuées après que les équipes aient amassé une quantité suffisante limitant ainsi le charroi aux alentours du site. La sécurité de l'évacuation est garantie par le dépôt des terres dans des contenants hermétiques spécialement destinés à leur transport et gérés par une firme agréée.

Que se passe-t-il lorsque le vent souffle très fort ?

Lorsque les rafales de vent sont importantes, la société Recybel, ainsi que la société agréée SMBI, arrêtent le chantier et prennent les dispositions nécessaires afin d'éviter l'envol des poussières et des terres et ce, jusqu'à ce que les conditions climatiques soient à nouveau favorables à l'évacuation des cendres. De plus, l'équipe en charge du suivi du chantier reste sur le site et veille à sa coordination et à sa sécurisation.



Pour toute question ou remarque au sujet du Terril du Hénâ, notre équipe est à votre écoute car votre point de vue est important.

0800 20 210

terrilhena@electrabel.com